

FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE
y compris la préparation à cette session d'examens

Cours	Début	Fin	Nb périodes	Formateur (Ecole)

EXAMENS PROFESSIONNELS SUBIS ANTÉRIEUREMENT

N°	Désignation	Date	Lieu	Réussi / Echoué

DÉCLARATION DU CANDIDAT

J'ai reçu et pris connaissance du règlement pour les examens professionnels en école de la C.E.R.P.E., 7^e édition, ainsi que du règlement et des directives pour les examens de la CEPM. J'en accepte les termes. Je dispose de la liste des moyens auxiliaires autorisés à l'examen. J'atteste l'exactitude des indications susmentionnées.

Lieu et date : _____ Signature : _____

ANNEXES OBLIGATOIRES

Art. 6 Règl. examen	Document	Annexé	Remarque
A	Une bonne photocopie d'une pièce d'identité	<input type="checkbox"/>	
B	Copie du Certificat fédéral de capacité*	<input type="checkbox"/>	

Une confirmation d'inscription vous sera encore demandée après l'échéance du délai d'inscription. Vous devrez la retourner pour valider irrévocablement votre inscription. La finance d'examen ne sera exigible qu'après la confirmation d'inscription, au moyen du bulletin de versement l'accompagnant, et ceci dans les 30 jours.

La C.E.R.P.E. ne garantit pas l'ouverture d'une session d'examen si le nombre de candidats est insuffisant. (art. 9 règl.). Voir aussi www.cerpe.ch.

* Seulement pour la première inscription.